

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 69-1409/SG/FP constatant la reprise de ses fonctions par un administrateur en chef de classe exceptionnelle des Affaires d'outre-mer.

n° 69-1409/SG/FP

Ministère  
MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Date de publication  
27 septembre 1969

Numéro JO  
n° 21 du 10/10/1969

Date du numéro  
10 octobre 1969

### TEXTE INTÉGRAL

Est constatée, pour compter du 15 septembre 1969, date de son retour au Territoire, la reprise de ses fonctions antérieures au Secrétariat général du Gouvernement par M. Jean-Louis Rouvin, administrateur en chef de classe exceptionnelle des Affaires d'outre-mer (indice nouveau: 732).